Ontario College of Teachers
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

ÉBAUCHE

Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Langues autochtones – seneca (Onöndowa′ga:′gawë:nö′), au cycle intermédiaire

Ëwiyo'he't Höwödiyëönya:nih Onöndowa'ga:'gawë:nö'
(Là où on peut être enseignant du seneca)

Annexe A – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Février 2024

This document is available in English under the title *Intermediate Division Native Languages: Seneca (Onöndowa'ga:'gawë:nö').*

Dans le Règlement de l'Ontario 176/10 : Qualifications requises pour enseigner, le titre de la QA est *Langues autochtones.* Toutefois, dans le présent document, le cours est intitulé *Enseignement du seneca, au cycle intermédiaire.*

Table des matières

Préface **1**

Introduction **2**

Section A : Fondements des cours menant à une QA **3**

Perfectionnement professionnel en Ontario 3

Contexte d'apprentissage de l'Ontario 5

Agrément : programme de qualification additionnelle 7

Section B : Conception des cours menant à une QA **8**

B. I. Contexte du cours Enseignement du seneca 8

B. II. Contenu du cours Enseignement du seneca 13

Ressources 19

Annexe 1 : Chante comme une grive solitaire 20

Annexe 2 : 21

Annexe 3 : 22

ÉBAUCHE

nouvelle orthographe

Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bienêtre du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Cette section examine les concepts de base et éléments connexes qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

ÉBAUCHE

Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autorèglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles catholiques de langue française
- écoles catholiques de langue anglaise
- écoles des Premières Nations
- écoles provinciales
- écoles privées
- écoles indépendantes
- milieux urbains
- milieux ruraux
- régions éloignées.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

ÉBAUCHE

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bienêtre de chaque apprenant au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Le cours menant à la QA *Enseignement du seneca, au cycle intermédiaire* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprenants.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

ÉBAUCHE

Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

Normes de déontologie de la profession enseignante

Normes d'exercice de la profession enseignante

Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le site web de l'Ordre.

EBAUCHE

Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt, le vécu et les identités de l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi sur l'éducation* servent de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bienêtre de chaque apprenant.

Fondement antioppression

Un fondement antioppression est une approche qui vise à garantir que l'équité et les droits de la personne fassent partie intégrante de tous les cours et programmes menant à une QA offerts aux pédagogues de l'Ontario. Il reconnait que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Les activités de perfectionnement professionnel des enseignants doivent reconnaitre et aborder les contextes historiques qui ont contribué aux diverses formes d'oppression. Un fondement antioppression reconnait que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bienêtre. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bienêtre et l'inclusion de chaque apprenant.

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances autochtones en éducation

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

ÉBAUCHE

Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

Apprentissage pour tous

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Ils fournissent des programmes et des services qui répondent aux forces et aux besoins uniques de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est guidée par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont fondamentales pour la pratique quotidienne de l'enseignement et de l'apprentissage. Les pédagogues défendent le droit de chaque apprenant d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et d'en bénéficier, car ils comprennent les besoins uniques liés aux contextes géographiques et socioéconomiques. Ils créent des occasions pour chaque apprenant de mettre en valeur ses capacités et de participer pleinement à son apprentissage. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, comme la technologie d'assistance, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage permet de respecter les forces et les besoins de chaque apprenant.

Éducation de l'enfance en difficulté

Chaque apprenant a son propre profil distinct. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut déterminer qu'un apprenant est atteint d'une anomalie de comportement ou de communication, d'ordre intellectuel ou physique, ou d'anomalies multiples. Selon le Règlement de l'Ontario 181/98 : Identification et placement des élèves en difficulté, une équipe interdisciplinaire doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) qui tient compte des forces, des besoins et des capacités de l'apprenant. Les pédagogues étant responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif décrits dans le PEI.

ÉBAUCHE

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.

6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.
   Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

EBAUCHE

Section B : Conception des cours menant à une QA

B. I. Contexte du cours Enseignement du seneca

Contexte historique de la ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle (QA) *Enseignement du seneca* de l'annexe C

La fable ö'gwé'öwe:ka:' «Chante comme une grive solitaire» (annexe 1) crée un contexte pour l'émergence des littératies autochtones et l'enseignement d'une langue autochtone. En 2008, le gouvernement du Canada s'est excusé auprès des peuples autochtones du pays pour l'injustice des pensionnats indiens.

Les apprenants ont été obligés de parler les langues majoritaires comme l'anglais et le français. Dans de nombreux cas, les apprenants ont été punis pour avoir parlé des langues autochtones au pensionnat. Afin de se protéger de ces punitions, les apprenants devaient «chanter comme une grive solitaire».

Dans le cadre des excuses du Canada pour les pensionnats indiens, les peuples autochtones se sont engagés à rétablir leur culture, leur patrimoine et leurs langues. Le cours menant à la QA *Enseignement du seneca* honore cet engagement.

La présente ligne directrice est offerte à un moment critique, car il ne reste plus qu'environ 50 personnes qui parlent l'onöndowa'ga:'.

Hënötsônyâ:nöh Höwödiyëönya:nih Onöndowa'ga:'gawë:nö' Höwödiyëönya:nih Onöndowa'ga:'gawë:nö' (guide pour aider les enseignants du seneca)

Le cadre de la ligne directrice du cours menant à la QA *Enseignement du seneca* repose sur l'*Onëhdaji'gowa:h* (l'Arbre de la grande paix). L'arbre est grand avec de nombreuses branches permettant d'arriver au sommet. L'idée est que les individus grimpent dans l'arbre d'où ils peuvent constater toute menace ou tout bienfait qui s'en approche - un symbole du peuple (Hen'ögweh) qui se tient avec fierté et résilience.

La ligne directrice du cours menant à la QA *Enseignement du seneca* :

- aligne la publication de l'Ordre *Une représentation rotinonhsyón:nie des Normes de déontologie de la profession enseignante* sur *A Grammar of the Seneca Language* (2014) dans le but de normaliser l'onöndowa'ga:' écrit (Seneca Language Center 2021)
- établit des liens entre les principes fondamentaux de l'Ordre et ceux des Onöndowa'ga:', lesquels reflètent les dimensions empathiques et multiculturelles de la diversité et de l'équité
- favorise l'apprentissage des candidats de manière qui respecte les *Normes de la tortue* (figure 1, décrite à l'annexe 2).

ÉBAUCHE

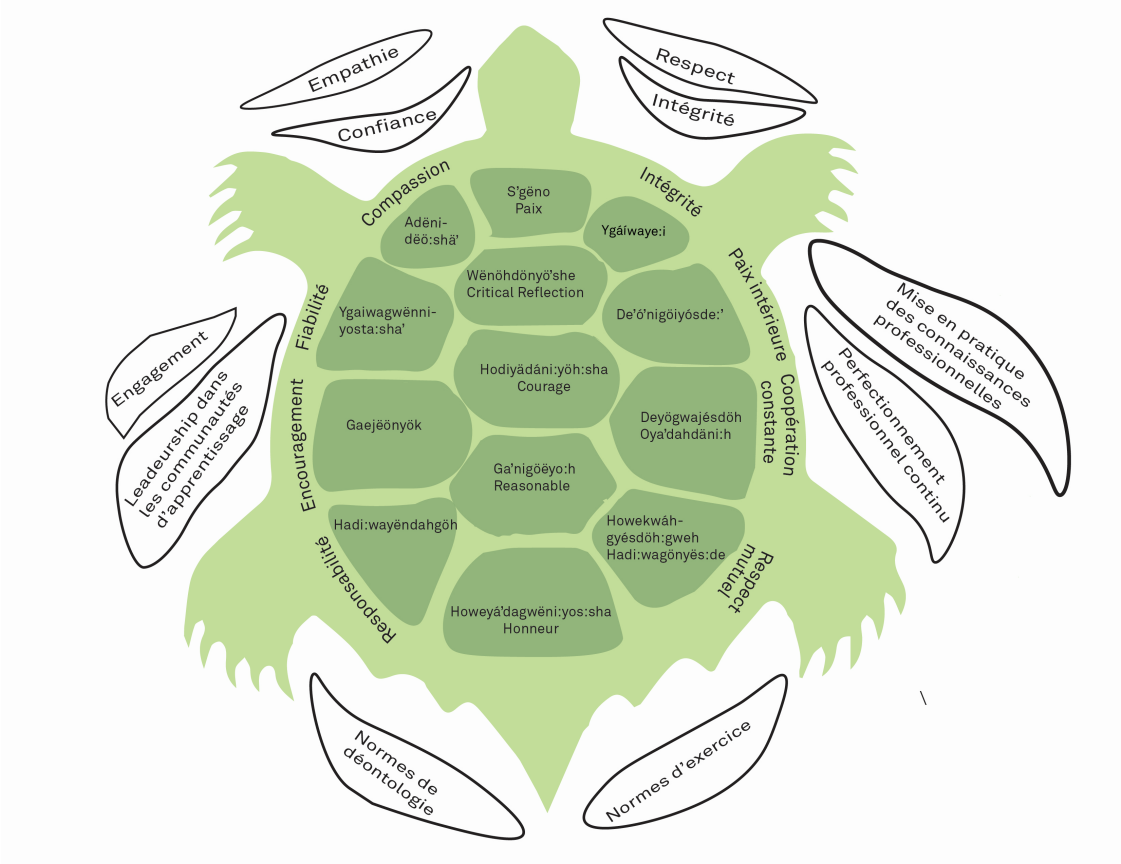

Figure 1 : Normes de la tortue

Principes «autochtonagogiques» fondamentaux, valeurs et communauté d'apprentissage

L'«autochtonagogie» mise sur un enseignement centré sur l'apprenant afin d'inclure les dimensions intellectuelle, affective, physique et identitaire de l'apprentissage. Le cours *Enseignement du seneca* reconnait que les apprenants sont ancrés dans leurs relations avec la famille, la communauté, la Nation et la nature.

L'enseignement du *savoir*, de l'*apprentissage* et de l'*action* est au centre de l'*Enseignement du seneca*. Cette ligne directrice du cours menant à une QA provient directement des Onöndowa'ga:' hodísoshäö'shö'öh (les Ainés senecas). Le savoir autochtone est inhérent à la langue transmise par les pédagogues senecas. À leur tour, ils enseignent aux apprenants des façons d'apprendre les pratiques culturelles léguées par les ancêtres (hodísoshäö'shö'öh:kayötö').

Autochtonagogie : apprendre à savoir, à faire et à être

L'*Onëhdaji'gowa:h* (figure 2 : Arbre de la paix) visualise un apprentissage par étayage de la culture onöndowa'ga:' par l'intermédiaire du onöndowa'ga:'gawenoh. Le cours *Enseignement du seneca* vise à enseigner aux pédagogues comment devenir de bons orateurs grâce à l'apprentissage de la langue. La présente ligne directrice suit les principes fondamentaux de l'enseignement de la vie autochtone (Ö'gwé'öwe:ka:'), illustrés sur le schéma conceptuel de l'Arbre de la grande paix (figure 2).

Höwödiyëönya:nih Onöndowa'ga:'
Enseignement du seneca

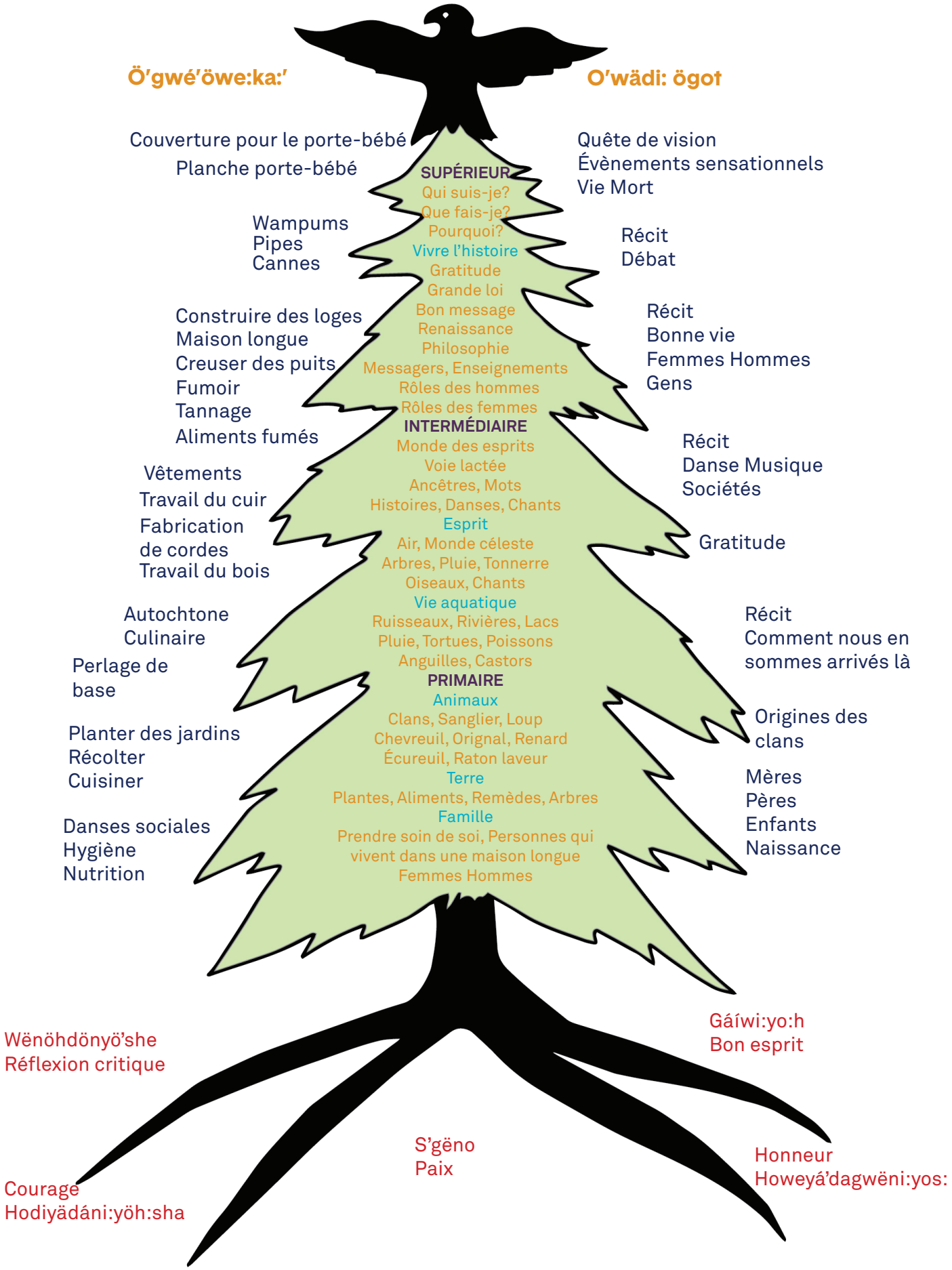

Figure 2 : Onëhdaji'gowa:h (Arbre de la grande paix)

La présente ligne directrice repose sur des méthodes d'enseignement et d'apprentissage autochtones. Un exemple de l'enseignement et de l'apprentissage est illustré dans la transition d'un texte en français (figure 3 : Le serment de Kawennoshtoh) à la version créée par un apprenant de la langue du niveau avancé (figure 4 : Le serment de Kawennoshtoh – avancé).

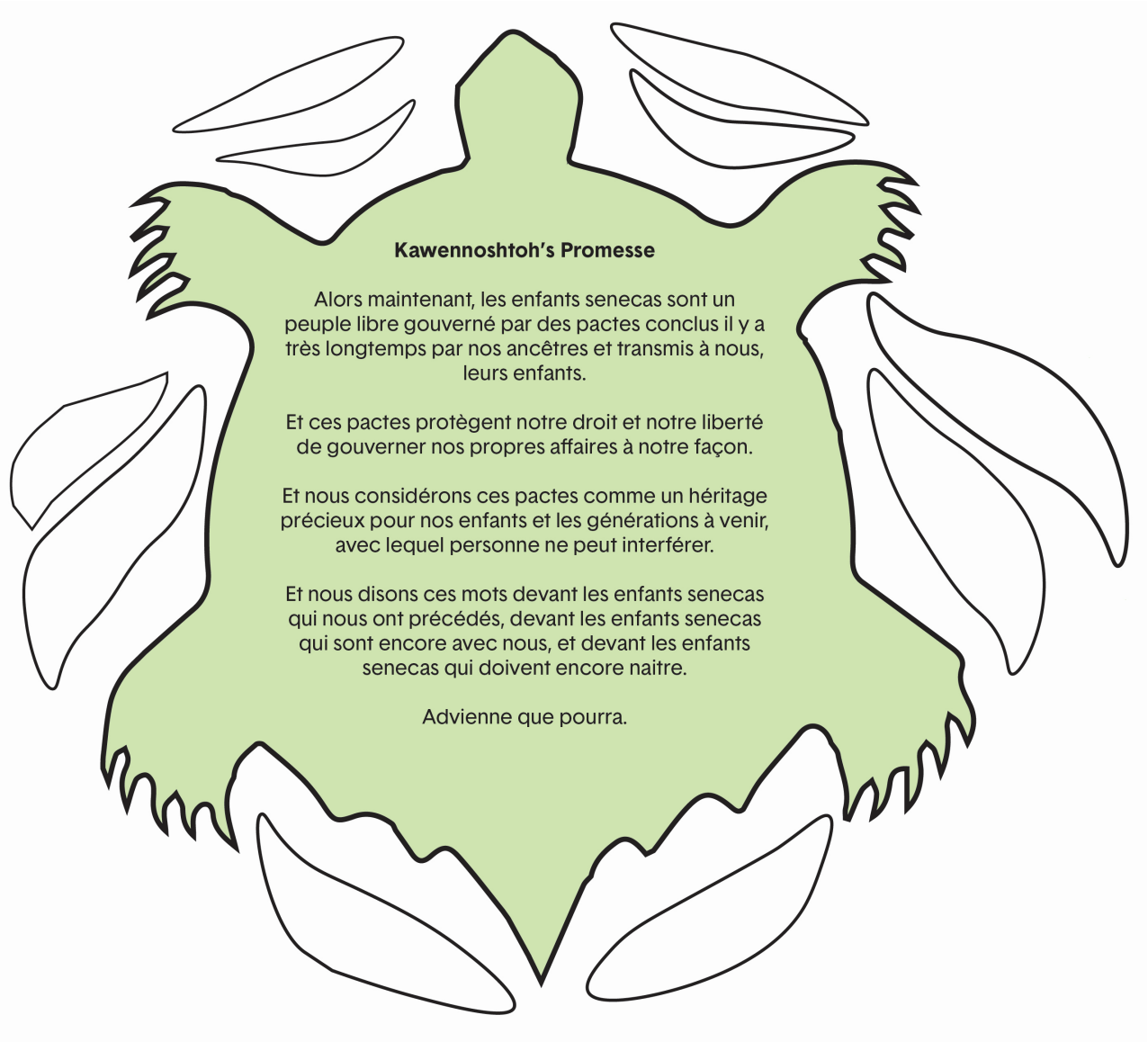

Figure 3 : Le serment de Kawennoshtoh (en français)

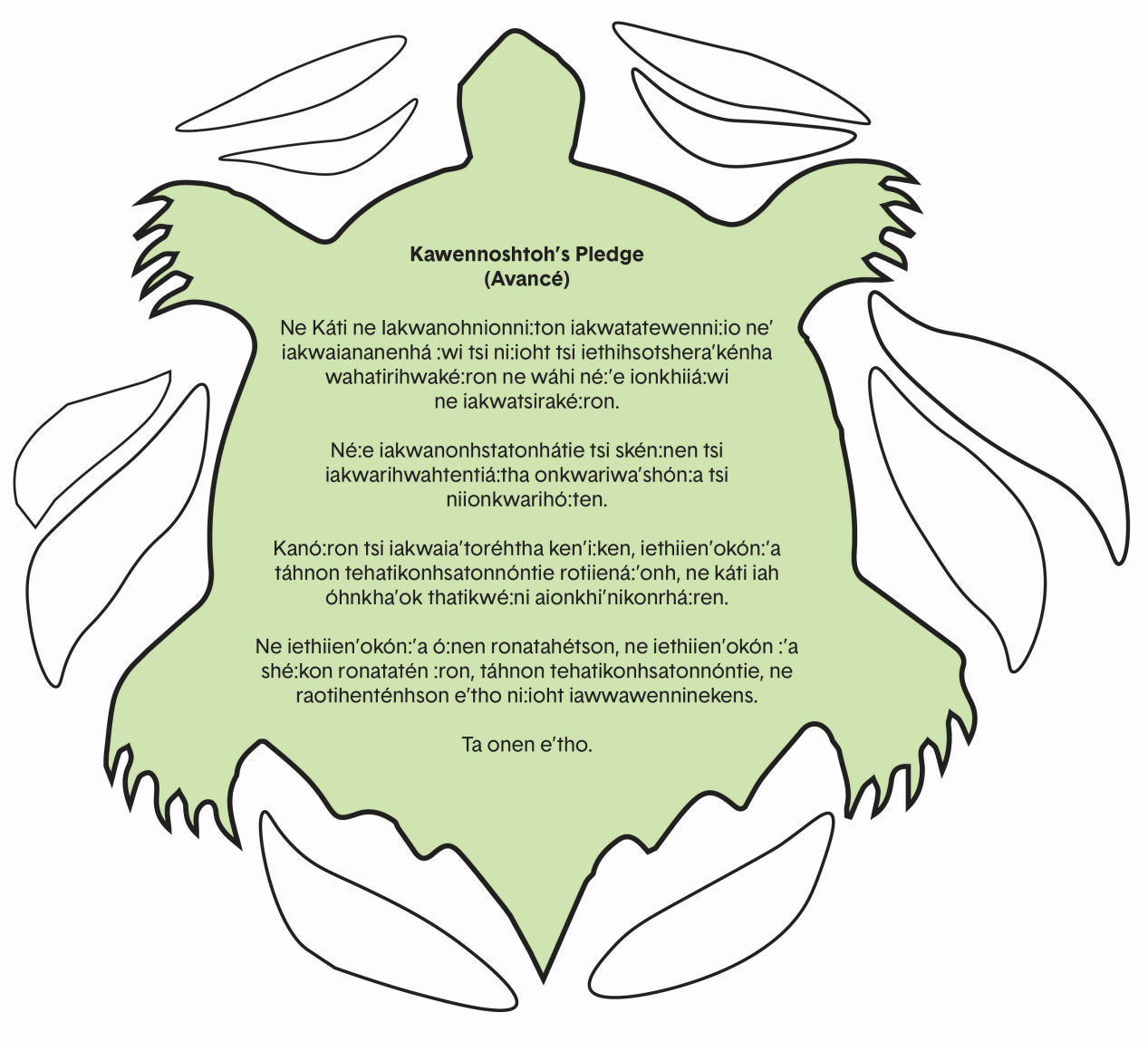

Figure 4 : Le serment de Kawennoshtoh (avancé)

La ligne directrice du cours menant à la QA *Enseignement du seneca* favorise la promotion, la revitalisation, la résurgence et la durabilité des systèmes de connaissances, des cultures et des langues autochtones.

B. II. Contenu du cours Enseignement du seneca

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

Annexe A : Qualifications de base additionnelles en une partie

Ce cours de l'annexe A permet aux pédagogues d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'élaboration et la mise en œuvre de concepts propres à l'Enseignement du seneca au cycle intermédiaire.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Enseignement du seneca, au cycle intermédiaire* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

Dans le contexte du cycle intermédiaire, le présent cours menant à une QA permettra d'améliorer la pratique pédagogique liée à l'Enseignement du seneca pour appuyer l'apprenant adolescent.

L'objectif du présent cours menant à une QA est d'améliorer la pratique pédagogique liée à l'enseignement du seneca, entre autres :

- l'enseignement de la langue seneca dans une perspective de revitalisation;
- les théories de l'enseignement des langues autochtones;
- les connaissances traditionnelles et culturelles qui guident la planification, le développement et l'évaluation de la langue seneca;
- le leadeurship et la collaboration avec les communautés.

ÉBAUCHE

Enseignement du seneca, au cycle intermédiaire permet aux candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières par rapport aux éléments requis suivants :

Fondement antioppression

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de programmes et de pratiques
- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège
- aborder la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés
- apprentissage d'une langue autochtone comme moyen de comprendre les visions du monde et les connaissances autochtones.

Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante

- importance des normes d'exercice et de déontologie comme fondements théoriques pour le cours menant à la QA Enseignement du seneca
- identité professionnelle, connaissances, leadeurship, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification de programmes.

Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les processus pédagogiques et les processus d'apprentissage
- connaissances du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- compréhension des façons autochtones de savoir, de faire et d'être par l'entremise de l'enseignement et de l'apprentissage de la langue seneca (p. ex., enseignements, protocoles et pratiques relatifs à la préservation et à la transmission du savoir)
- relations d'apprentissage réciproques avec la terre, les pratiques culturelles et les langues
- promotion, revitalisation, résurgence et durabilité des systèmes de connaissances, des cultures et des langues autochtones.

Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes au cours menant à la QA *Enseignement du seneca*
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

ÉBAUCHE

Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés au cours menant à la QA *Enseignement du seneca*
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources de l'Ontario qui s'appliquent à la communauté d'apprentissage du seneca
- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir.

Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap. 15, et *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne, l'accessibilité et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation, aux politiques et aux pratiques provinciales et fédérales en vigueur (p. ex., naturelles, règlementaires et législatives).

Apprentissage pour tous

- planification de processus et de programmes pour fournir des occasions équitables à chaque apprenant
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage et apprentissage par l'expérience)
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de l'engager à atteindre ses objectifs d'apprentissage.

Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- défense de la nécessité de ressources et de services qui répondent aux besoins cognitifs, sociaux, affectifs, physiques et contextuels de chaque apprenant
- stratégies d'adaptation, soutiens et technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques.

ÉBAUCHE

Éducation de l'enfance en difficulté

- responsabilités éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI) ou du Plan d'apprentissage individuel (PAI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant ayant une identification dans la réalisation des objectifs individuels décrits dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions.

Recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent au cours menant à la QA *Enseignement du seneca*
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bienêtre
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques au sein et en dehors du système d'éducation en appui à l'apprentissage
- appréciation de connaissances et d'enseignements autochtones, non autochtones, et spécifiques à une discipline, tant historiques que contemporains.

Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent le cours menant à la QA *Enseignement du seneca*
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'appuyer le bienêtre, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant dans le cadre de l'acquisition du seneca
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant.

Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de l'apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bienêtre de l'apprenant
- pratiques qui répondent aux compétences linguistiques de l'apprenant, reconnaissant que tous les apprenants peuvent développer des compétences linguistiques en seneca
- pédagogies critiques et pratiques qui appuient le bienêtre et l'efficacité de l'apprenant.

ÉBAUCHE

Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent avec les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- processus et pratiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des occasions d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant (p. ex., apprentissage par la pratique)
- pratiques d'évaluation pour :
    - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
    - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant* qu'apprentissage)
    - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête et des compétences transférables
- stratégies d'enseignement pour soutenir l'enseignement du seneca (p. ex., oral, écrit, visuel, performatif, multimédia)
- littératie multiple qui comprend des moyens de communication et des médias émergents liés à l'apprentissage de la langue seneca
- habiletés d'apprentissage transférables à l'apprentissage d'une langue
- stratégies pour inciter les apprenants à assumer la responsabilité de leur apprentissage de la langue (p. ex., cocréation d'objectifs d'apprentissage et de critères de réussite)
- occasions pour les apprenants d'entretenir des relations avec la terre, la communauté, la culture et la langue.

Planification des itinéraires d'études et des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes transitions
- conception du curriculum basée sur les objectifs d'apprentissage et de carrière des apprenants
- programmes et occasions d'apprentissage pour tous les itinéraires d'études
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie.

ÉBAUCHE

Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage inclusifs et synergiques qui respectent la diversité et qui encouragent la pensée critique (p. ex., emploi d'un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage et favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Ainé(e)s, et les Gardiennes et Gardiens du savoir.

Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique

- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bienêtre de l'apprenant
- stratégies pour l'enseignement d'une langue et l'engagement des apprenants dans des milieux d'apprentissage virtuels
- accessibilité à l'enseignement et à l'apprentissage dans les régions rurales et les quatre territoires ayant des apprenants du onöndowa'ga:' - Ohsweken, Tonawanda, Cattaraugus et Allegheny
- enseignement de la langue en ligne qui valorise l'enseignement et l'apprentissage traditionnels et inclusifs.

Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant (p. ex., culture, langue, traditions, évènements et célébrations communautaires)
- ressources pédagogiques culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bienêtre de l'apprenant
- sensibilisation à l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- stratégies qui contribuent à l'ouverture d'esprit et à l'innovation ö'gwé'öwe:ka: par l'entremise de l'apprentissage de la langue.

Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale
- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité et favorisent la justice sociale
- stratégies visant l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté.

ÉBAUCHE

Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique
- intégration des politiques, des pédagogies et des pratiques liées à la durabilité environnementale
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale et économique.

Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les ainés, les gardiennes et gardiens du savoir, et la communauté à l'appui de l'apprentissage
- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Ainés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir qui valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadeurship
- approches et méthodes créatives pour contribuer au bienêtre de la communauté, de la société et de la nature.

Communautés d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective
- recherche et leadeurship pour faire évoluer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus.

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Enseignement du seneca, au cycle intermédiaire* sont accessibles sur le site web de l'Ordre et le site web du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

ÉBAUCHE

Annexe 1 : Chante comme une grive solitaire

La fable ö'gwé'öwe:ka:' «Chante comme une grive solitaire» crée un contexte pour l'émergence des littératies autochtones. Dans cette histoire, le Créateur dit aux oiseaux qu'il a déposé un beau chant dans les cieux. «Celui qui atteint les cieux peut saisir ce beau chant et le posséder comme le sien.» L'excitation des oiseaux s'entendait dans leurs jacassements et leurs chants. Ainsi, un par un, ils entamèrent leur voyage. Les étourneaux et les pinsons ont essayé sans succès. Les corbeaux et les pies ont essayé en vain. Les oies et les canards ont volé haut dans le ciel, mais n'ont pas pu atteindre les hauteurs des cieux. Les hiboux et les faucons ont aussi essayé. Tout au long de la journée, un oiseau bleu a observé attentivement, sachant très bien que toute tentative de sa part serait futile. Enfin, l'aigle commença à se préparer à prendre son envol. À l'insu des autres oiseaux, l'oiseau bleu s'agrippa au dos de l'aigle. L'aigle s'éleva haut dans le ciel, presque hors de vue des autres oiseaux. En peine, l'aigle atteignit le zénith de son ascension, mais ne put bientôt plus voler plus haut. Alors qu'il descendait, l'oiseau bleu s'envola du dos de l'aigle et monta vers le ciel pour s'emparer du chant.

Alors qu'elle descendait sur terre en faisant entendre le beau chant, elle fut accueillie avec mépris. «Tu as triché», lui dirent les oiseaux. «Ouais, tu n'as pas joué franc jeu.» «Tu as volé ce chant.» «Il ne t'appartient pas.» «Mais écoutez mon chant», dit l'oiseau bleu en se remettant à chanter de sa belle voix. Les autres oiseaux se fâchèrent et commencèrent à poursuivre le petit oiseau bleu, lui donnant des coups de bec sur la tête. Elle se faufila entre les arbres, poursuivie par les oiseaux en colère. Bientôt, elle repéra des grives solitaires dans les fourrés, leurs chants stridents et maladroits retentissant dans les broussailles épineuses. En se posant à cet endroit, l'oiseau bleu cessa de chanter le beau chant. Les autres oiseaux volaient à travers les arbres, toujours à sa recherche. Elle pouvait les voir. «Viens ici, voleuse», lui lancèrent-ils. L'oiseau bleu se mit à gazouiller les chants de la grive solitaire. Un à un, les autres oiseaux s'envolèrent, croyant qu'il n'y avait là que des grives solitaires.

La légende «Chante comme une grive solitaire» est une métaphore appropriée pour l'enseignement des langues autochtones. En 2008, le Parlement du Canada a admis que les pensionnats indiens avaient attaqué directement la culture, le patrimoine et les langues des Autochtones. Obligés de parler les langues majoritaires comme l'anglais et le français, dans de nombreux cas, les apprenants ont été punis pour avoir parlé des langues autochtones au pensionnat. Afin de se protéger de ces punissions corporels, les apprenants étaient forcés de chanter comme une grive solitaire. Dans le cadre des excuses du Canada pour les pensionnats indiens, les peuples autochtones se sont engagés à rétablir leur culture, leur patrimoine et leurs langues autochtones, et à pouvoir ainsi chanter de leur propre voix.

ÉBAUCHE

Annexe 2 :

Principes «autochtonagogiques» fondamentaux, valeurs et communauté d'apprentissage

Adëni-dëö:shä'- Compassion

S'gëno – Paix

Ygáíwaye:i – Intégrité

Wënöhdönyö'she – Réflexion critique

Ygaiwagwënni-yosta:sha' – Fiabilité

De'ó'nigöiyósde:' – Paix intérieure

Hodiyädáni:yöh:sha – Courage

Gaejëönyök – Encouragement

Deyögwajésdöh Oya'dahdäni:h – Coopération Constance

Ga'nigöëyo:h – Raisonable

Hadi:wayëndahgöh – Responsabilité

Howekwáh-gyésdöh:gweh Hadi:wagönyës:de – Respect mutuel

Howeyá'dagwëni:yos:sha – Honneur

ÉBAUCHE

Annexe 3 :

Texte de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) :

Figure 3 : Le serment de Kawennoshtoh (en français) à la page 11 du présent document

Alors maintenant, les enfants senecas sont un peuple libre gouverné par des pactes conclus il y a très longtemps par nos ancêtres et transmis à nous, leurs enfants.

Et ces pactes protègent notre droit et notre liberté de gouverner nos propres affaires à notre façon.

Et nous considérons ces pactes come un héritage précieux pour nos enfants et les générations à venir, avec lequel personne ne peut interférer.

Et nous disons ces mots devant les enfants senecas qui nous ont précédés, devant les enfants senecas qui son encore avec nous, et devant les enfants senecas qui doivent encore naitre.

Advienne que pourra.

Figure 4 : Le serment de Kawennoshtoh (avancé) à la page 12 du présent document

Ne Káti ne Iakwanohnionni:ton iakwatatewenni:io ne' iakwaiananenhá :wi tsi ni:ioht tsi iethihsotshera'kénha wahatirihwaké:ron ne wáhi né:'e ionkhiiá:wi ne iakwatsiraké:ron.

Né:e iakwanonhstatonhátie tsi skén:nen tsi iakwarihwahtentiá:tha onkwariwa'shón:a tsi niionkwarihó:ten.

Kanó:ron tsi iakwaia'toréhtha ken'i:ken, iethiien'okón:'a táhnon tehatikonhsatonnóntie rotiiená:'onh, ne káti iah óhnkha'ok thatikwé:ni aionkhi'nikonrhá:ren.

Ne iethiien'okón:'a ó:nen ronatahétson, ne iethiien'okón :'a shé:kon ronatatén :ron, táhnon tehatikonhsatonnóntie, ne raotihenténhson e'tho ni:ioht iakwawenninekens.

Ta onen e'tho.

ÉBAUCHE

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000
Sans frais (Canada et États-Unis) :
1.833.966.5588
Courriel : info@oeeo.ca
oeeo.ca

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'organisme de règlementation de l'enseignement en Ontario

oct-oeeo.ca/fbfr

oct-oeeo.ca/ytfr

oct-oeeo.ca/twfr

oct-oeeo.ca/lifr